

**MAIRIE
DE LA JAILLE-YVON**

DEPARTEMENT MAINE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE SEGRE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Présents : 07

Votants : 09

Délibération n°2022.05.31-03

Date d'affichage :

Date de réception en Préfecture :

L'an deux mil vingt-deux

Le 31 du mois de mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Henry de Messey, sous la présidence de M. Pascal CHEVROLLIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2022

Présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEAIS, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Maxime MICOU, Valérie RENOUL

Absents excusés : Marie-France MATAGNE pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Carine NEVEU pouvoir à Bruno LEBRETON, Pascal VANDERGUCHT, Dominique TROSZEZYNSKI

Secrétaire de séance : Maxime MICOU

**Objet de la délibération
Adressage : dénomination de voies**

Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 29 juin 2021, il a été procédé à la dénomination de voies (rue, voies communales et chemins ruraux). La numérotation des maisons est en cours de finalisation et a permis de déceler plusieurs manquements et rectificatifs à apporter.

La dénomination « route de la Richardière » (entre la route de Ménil et celle de Daon) semble inappropriée, portant à confusion avec la chapelle de La Richardière située près du chemin du Petit Venton. Il est donc proposé d'en modifier la dénomination. D'autres dénominations de voies, notamment des chemins privés sont proposées.

Le conseil municipal ;

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte les dénominations des voies indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom de voies	Nature de la voie	Localisation
Route de La Glorière	VC6 et chemin rural	du carrefour de la route de Ménil à la route de Daon
Chemin de La Boulaie	chemin rural	de la route de la Glorière au lieu-dit La Boulaie
Chemin de La Source	chemin rural	de la rue de la Fleur de Lys jusqu'à la route de Ménil
Chemin de la Haute Métairie	chemin privé	de la route de Chambellay jusqu'au lieu-dit La Haute Métairie
Chemin de Halage	chemin rural	du chemin du Petit Chenillé vers la route de la Mayenne
Chemin de la Drogerie	chemin privé	de la route de La Jaille-Yvon à Segré-en-Anjou Bleu au lieu-dit La Drogerie

- Approuve le plan joint à la présente délibération positionnant les dénominations de voies ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération modifie et complète la délibération n°2021/06/04 du 29 juin 2021.

Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à La Jaille-Yvon, le 2 juin 2022

Le Maire,

Pascal CHEVROLLIER

Accusé de réception en préfecture
049-214901613-20220531-DEL20220531-03-DE
Date de télétransmission : 08/06/2022
Date de réception préfecture : 08/06/2022



LA JAILLE-YVON DENOMINATION DES VOIES

Plan

Vu pour être annexé à la
délibération n°2022.05.31-03
du 31/05/2022

Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER



Accusé de réception en préfecture
049-214901613-20220531-DEL20220531-03-DE
Date de télétransmission : 08/06/2022
Date de réception préfecture : 08/06/2022